



AVIS DU MAIRE

SECHERESSE

Il nous a été signalé l'apparition de fissures sur les murs des habitations. Afin que la commune puisse le cas échéant, demander la reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse auprès de l'état, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire en mairie

avant le 12 décembre 2023.

Cette reconnaissance peut ouvrir droit à la garantie des biens assurés contre les effets de ce phénomène.

Le Maire,
Nicole PINSON

